



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE D'ERAGNY SUR OISE**

SG/LD/20250402

Domaine : 7.1.5

Date de convocation : 20 juin 2025

Date de l'affichage : 20 juin 2025

Date d'affichage de la délibération : 27 juin 2025

Objet : 02 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à vingt heures,  
Le conseil municipal d'Eragny sur Oise, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Calandres, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT, Maire,

Etaient présents : Messieurs, Mesdames, Thibault HUMBERT, Maire, Audrey JESPAS, Jean-Pierre HARDY, Chantal BAGGIO, Akim BOUKDOUR, Joëlle MARTINEZ, Alexandre KARADJINOV, Edwina ETORE, Olivier FOURCHES, Jennifer THEUREAUX, Adjoints au maire, Marie-Madeleine COLLOT, Patrick BENSMAIL, Freddie PATER (à partir de 20h30), Conseillers Municipaux Délégués, Alain SACCHETTI, Christine CAVRO (à partir de 20h05), Monique MERIZIO, Françoise ROMANETTI, Jocelyne LIMOZIN, Agnès LUXIN, Frédéric TURNERET, Marc NADREAU, Tatjana PUSKAS, Emilie DA SILVA, Stéphane MARIE-JOSEPH, Jean-Guillaume CARONE, Yannick MAURICE, Pierre MATHEVET, Conseillers Municipaux représentant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés et représentés :

- Madame Evelyne DEL PRETE a donné pouvoir à Madame Audrey JESPAS
- Madame Nicole THENIN a donné pouvoir à Madame Joëlle MARTINEZ
- Monsieur Jean-Luc ROUSSELLE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre HARDY
- Monsieur Alain GAUDISSABOIS a donné pouvoir à Monsieur Alexandre KARADJINOV
- Monsieur Freddie PATER a donné pouvoir à Madame Jennifer THEUREAUX (jusqu'à 20h30)
- Monsieur Frédéric DIVIALLE a donné pouvoir à Monsieur Akim BOUKDOUR
- Madame Sylvie MORELLE a donné pouvoir à Madame Yannick MAURICE

Absents : Madame Christine CAVRO (jusqu'à 20h05)

Monsieur Pierre MATHEVET a été désigné comme secrétaire de séance.

Nombre de conseillers

- En exercice : 33
- Présents : 25 (jusqu'à 20h05), 26 (à partir de 20h05), 27 (à partir de 20h30)
- Votants : 32 (jusqu'à 20h05), 33 (à partir de 20h05)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Sur présentation de Madame Audrey JESPAS, adjointe au Maire chargée des Finances et de la Tarification,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2311-5 et R.2311-13,

VU la nomenclature M57,

VU la délibération n° 2025/0302 du 22 mai 2025 approuvant le compte administratif 2024,

VU le résultat 2024 de la section de fonctionnement,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502184-20250626-20250402-DE  
Date de télétransmission : 03/07/2025  
Date de réception préfecture : 03/07/2025

VU l'avis du Bureau Municipal,

VU l'avis de la Commission Finances et Tarification,

CONSIDERANT qu'il convient d'affecter les résultats disponibles de la section de fonctionnement de l'exercice 2024,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DÉCIDE d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2024 de la commune, s'élevant à 1 696 468,75 euros (excédent) de la façon suivante :

<b>Compte Administratif 2024</b>				
<b>LIBELLES</b>	<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
Résultats reportés 2023		786 815,54 €		555 134,77 €
Opérations de l'exercice 2024	5 086 454,44 €	4 296 279,95 €	23 832 379,96 €	24 973 713,94 €
<b>Totaux</b>	<b>5 086 454,44 €</b>	<b>5 083 095,49 €</b>	<b>23 832 379,96 €</b>	<b>25 528 848,71 €</b>
<b>Résultats de clôture (001)(002)</b>	<b>-3 358,95 €</b>		<b>1 696 468,75 €</b>	
Restes à réaliser 2024	3 586 891,16 €	2 956 482,44 €		
<b>Totaux</b>	<b>8 673 345,60 €</b>	<b>8 039 577,93 €</b>		
<b>Résultats définitifs</b>	<b>-633 767,67 €</b>			
<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>				
<b>1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés</b>		<b>633 767,67 €</b>		
<b>002 - Résultat de fonctionnement reportés</b>				<b>1 062 701,08 €</b>

DIT que le Maire de la Commune d'Eragny-sur-Oise est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITE,

POUR EXTRAIT CONFORME

Thibault HUMBERT

Maire d'Eragny-sur-Oise  
Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération de Cergy-Pontoise  
Conseiller régional d'Ile-de-France